

Les aides à la décision sur le Pays de Brest

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - Brest Métropole	Communes de Brest Métropole	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence	50%			Contacter Ener'gence 02 98 33 15 14
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - PIC	Communes du Pays d'Iroise Communauté (PIC)	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence	20%			
Soutien au Conseil en Energie Partagé (CEP) - CCPCAM	Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM)	Patrimoine communal	Adhésion à Ener'gence, sur les 3 premières années	20%			

Les aides à l'investissement par EPCI

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Rénovation thermique des bâtiments	Communes et les établissements en dépendant (CCAS, EPIC) du territoire du PIC	Opérations légères	Niveau CEE minimum	20%	50 000 € 75 000 € si niveau RT existant 40 %		Projet de territoire du PIC Olivier MOREAU Service Environnement 02 98 84 98 80 olivier.moreau@ccpi.fr
		Opérations lourdes (rénovation globale)	Réalisation d'une étude thermique en amont du projet Niveau RT existant minimum	20%			
Soutien à la production d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque)	Soutien à la production d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) - PIC		Intégration au bâti Efficacité énergétique	20%	25 000 €		

Dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie

Dénomination	Maître d'ouvrage	Cible	Critères	Taux	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Politique sportive Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD)	Communes de la CCPLD	Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (construction)	Respect de la RT 2012	25 à 50%	300 000 €		
		Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Equipements sportifs inscrits au schéma communautaire (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Salle omnisports (construction)	Respect de la RT 2012	15 à 30% (5 à 10% si 1 seule commune)	300 000 € (200 000 € si 1 seule commune)		
		Salle omnisports (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
		Salle omnisports (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité	15 à 30%	300 000 € (200 000 € si 1 seule commune)		
		Vestiaires de sports de grands terrains (construction)	Respect de la RT 2012	15 à 30% (5 à 10% si 1 seule commune)	100 000 € (50 000 € si 1 seule commune)		
		Vestiaires de sports de grands terrains (rénovation lourde)	Au moins 3 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité				
Vestiaires de sports de grands terrains (rénovation légère)	Au moins 2 critères : * Chauffage/ventilation * Eclairage * Réfection/mises aux normes des sols * Mise aux normes accessibilité						

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller Ener'gence pour tout complément d'information

02 98 33 15 14

Les fonds de dotation

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux *	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Dotation de Soutien à l'Investi	Communes et EPCI	* 6 cibles dont rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables * cumulable avec la DETR	maximum 80%	500 000€ (plancher 20 000€)	annuel	Préfecture du Finistère
Dotation d'Equipe	Communes de - 2 000 habitants et communes de 2 000 à 20 000 habitants avec potentiel financier par habitant inférieur à 1,3 le potentiel moyen; EPCI <50 000 habitants sans communes de plus de 15 000 habitants	Priorité 1 : construction ou rénovation de bâtiments communaux ou communautaires avec travaux d'économie d'énergie	20 à 50%		annuel	Préfecture du Finistère

Les aides à la décision contrat de Plan Etat-Ademe-Région

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux *	Plafond	Durée du dispositif	Plus d'information
Audit énergétique d'un bâtiment existant Analyse approfondie d'un bâtiment avec proposition d'un programme d'actions et évaluation des solutions envisagées		* Qualification RGE études : OPQIBI 19.05 * Adhésion à un service de suivi de la maîtrise des énergies (CEP,...)	50%	30 000 €		Ademe Bretagne
Etude d'accompagnement de projet (étude de faisabilité, étude d'optimisation, simulation thermique dynamique ...)	* Collectivité * Tertiaire public * Tertiaire privé	* OPQIBI 12.24 et OPQIBI 13.26 ou 13.27 (qualifications souhaitées) OU * ICERT BENR F/ C de la performance énergétique de l'enveloppe OU * ICERT BENR Etudes Exé, suivi de travaux de la performance énergétique de l'enveloppe et ICERT BENR F/C de la performance énergétique des lots techniques OU * ICERT BENR Etudes Exé, suivi de travaux de la performance énergétique des lots techniques	50%	50 000 €		
Diagnostic éclairage public (hors cartographie)	Collectivités locales compétentes	* Pas de qualification RGE	50%	12 à 15 € par pt lumineux		

* les aides ADEME ne sont pas garanties

Fonds chaleur renouvelable : Chaleur d'ici même

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux	Forfait	Durée du dispositif	Plus d'information
Etudes de faisabilité (bois énergie, solaire thermique, géothermie)	* 5 à 20 tep	Qualifications RGE études	50 à 70%			Ener'gence chaleur@energence.net 02 98 33 15 14
AMO projet de chaufferie biomasse		* OPQIBI 20.12 * ICERT BENR Etudes d'AMO Biomasse	40%			
Chaudière granulés bois		* 5 à 20 tep * comptage de la chaleur * - Rendement chaudière > 85%, émissions poussières < 75 mg/NM3 à 6% en O2, émissions NOx < 500 mg/Nm3 à 6% en O2 ; appartenance à une liste de chaudières bois éligibles ou classe 5 de la norme EN 303-5 ou recours à un électrofiltre		1900€/tep		
Chaudière bois déchiquetés		* >5 tep * comptage de la chaleur * Rendement chaudière > 85%, émissions poussières < 75 mg/NM3 à 6% en O2, émissions NOx < 500 mg/Nm3 à 6% en O2 ; appartenance à une liste de chaudières bois éligibles ou classe 5 de la norme EN 303-5 ou recours à un électrofiltre		*1 900€/tep secteurs industriel et agricole * 2 200€/tep secteurs collectif tertiaire * 3 300€/tep secteur social ** au-delà de 100 tep sur analyse économique		
Réseau de chaleur		* > 200 m pour les extensions * Densité thermique >1 MWh / ml / an * > 50 %, par énergie renouvelable et/ou énergie de récupération * Valorisation > 25 tep / an d'énergie renouvelable ou de récupération pour extensions		* de 1 à 1,5 MWh/ml 1 000 € tep pour le projet * au dessus 1,5 montants classiques ** aides de 331€ à 522€/ml suivant diamètre nominal		
Solaire thermique		* Production d'énergie solaire utile annuelle au niveau du ballon > 350 kWh/m ² * Evaluation précise des besoins en eau chaude o mesures obligatoire sur l'existant o ratio SOCOL pour le neuf * Schéma d'installation pris parmi 6 proposés * suivi des performances obligatoire * capteurs certifiés	Suivant analyse économique du projet > 100 m ² , 1,11 €/kWh sinon (sur 20 ans)			

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller Ener'gence pour tout complément d'information

02 98 33 15 14

Dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Taux	Forfait	Durée du dispositif	Plus d'information
Géothermie PAC	* 5 à 20 tep	<ul style="list-style-type: none"> * PAC sur eau de Nappe : <ul style="list-style-type: none"> o 70 MWh Enr/an o Nombre heures équivalentes fonctionnement > 1 000 h/an o COP machine ≥ 4,5 pour PAC électriques et 1,55 pour PAC absorption gaz o COP global ≥ 3 * PAC sur champs de sondes : <ul style="list-style-type: none"> o 25 MWh Enr/an o Nombre heures équivalentes fonctionnement > 1 000 h/an o COP machine ≥ 4 pour PAC électriques et 1,43 pour PAC absorption gaz o COP global ≥ 3 * PAC sur eaux usées et eau de mer : <ul style="list-style-type: none"> o 120 MWh Enr/an o Nombre heures équivalentes fonctionnement >1000h o COP machine ≥ 4,5 pour PAC électriques et 1,55 pour PAC absorption gaz o COP global ≥ 3 * Géocooling : <ul style="list-style-type: none"> o SEER > 20 o Rapport d'efficacité instantané > 7 o Temps de fonctionnement min > 1 500 h/an 		10 à 40 €/MWh + 200 €/ml		<p>Ener'gence chaleur@energence.net 02 98 33 15 14</p>

tep : tonne équivalent pétrole (1 tep = 11 630 kWh)

Remarques :

- * Une étude d'opportunité sera exigée pour aider à définir le périmètre du projet et en valider la pertinence technico-économique. Elle sera proposée **gratuitement** par Ener'gence.
- * Les critères définis ci-dessus sont des critères d'éligibilité. La décision de l'aide est soumise à l'examen par le comité technique.

Aide à l'achat véhicule faibles émissions

Dénomination	Maître d'ouvrage	Critères	Montant		Durée du dispositif	Plus d'information
Prime à la conversion	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> * Reprise d'un véhicule diesel immatriculé avant 2001 ou essence avant 1997 ; * Acquisition d'un véhicule avec des émissions de CO2 < 122 g/km ; * Achat véhicule diesel plus éligible. 	<ul style="list-style-type: none"> * Thermique (crit'air 1) : 1 000 € * Electrique et hybride neuf : 2 500 € * Electrique et hybride d'occasion : 1 000 € 		Annuel	<p>Pour les personnes morales, demande papier obligatoire : dossier à télécharger sur le site internet : https://www.primealaconversion.gouv.fr dans la rubrique télé-service</p>
Bonuss écologique	Collectivités	Achat d'un véhicule électrique neuf.	27 % du montant TTC	Plafonné à 6 000 €	Annuel	

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller Ener'gence pour tout complément d'information
02 98 33 15 14